

DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0258

ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN CADRE CHAUSSÉE ORANGE DEVANT LE 8 RUE DU COMMANDANT LOUIS BOUCHET A NOISIEL (77186) ENTRE LE 13 SEPTEMBRE 2021 ET LE 28 SEPTEMBRE 2021**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 2 septembre 2021 de la société TP Réseaux, sise TSA 700111 Chez Sogelink DARDILLY CEDEX (69134),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux pour le remplacement d'un cadre chaussée orange devant le 8 rue du Commandant Louis Bouchet à NOISIEL (77186),

**CONSIDÉRANT** que la société TP Réseaux, sise TSA 700111 Chez Sogelink DARDILLY CEDEX (69134), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

ARRÊTE

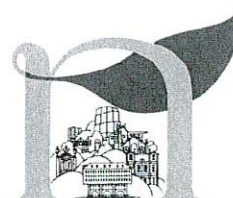
**ARTICLE 1 :** La société TP Réseaux, sise TSA 700111 Chez Sogelink DARDILLY CEDEX (69134), est autorisée à entreprendre des travaux de remplacement d'un cadre chaussée orange devant le 8 Rue du commandant Louis Bouchet à NOISIEL (77186) entre le 13 septembre 2021 et le 28 septembre 2021.

**ARTICLE 2 :** Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre 8H00 et 17H30. La zone d'affouillement sera balisée. Ce balisage protégera celle-ci à chaque interruption de travail. La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art.

**ARTICLE 3 :** La circulation se fera d'une manière alternée et régulée pendant la durée des travaux par l'entreprise au moyen d'hommes trafic.

**ARTICLE 4 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé.

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0258

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN CADRE CHAUSSÉE ORANGE DEVANT LE 8 RUE DU COMMANDANT LOUIS BOUCHET A NOISIEL (77186) ENTRE LE 13 SEPTEMBRE 2021 ET LE 28 SEPTEMBRE 2021 »(2)

**ARTICLE 5 :** La société TP Réseaux prendra toutes les dispositions pour que le cadre et la plaque sise au 8 rue du Commandant Louis Bouchet soit refermés conformément aux règles de l'art et s'assurer qu'aucune gêne - bruit de tamponnage - ne persiste à l'issue des travaux.

**ARTICLE 6 :** La société TP Réseaux prendra toutes les dispositions pour que ses engins stationnés ou que ses matériaux de chantier, qui seront stockés, ne présentent aucun danger de quelque nature que ce soit pour le public usager de la voirie ou pour les riverains de ce chantier. Les débris de chantier seront évacués rapidement. Les véhicules ou engins en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **au minimum 48h à l'avance.**

**ARTICLE 7 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société TP Réseaux,
- La Société ERDF,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 10 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à Noisiel, le 09 SEP. 2021

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



2/3



Envoyé en préfecture le 13/09/2021

Reçu en préfecture le 13/09/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20210909-ARR2021\_0258-AR

# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

0258

Portant « AUTORISATION DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT D'UN CADRE CHAUSSÉE ORANGE DEVANT LE 8 RUE DU COMMANDANT LOUIS BOUCHET A NOISIEL (77186) ENTRE LE 13 SEPTEMBRE 2021 ET LE 28 SEPTEMBRE 2021 »(3)

## Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 13 SEP. 2021

Affiché en Mairie le 13 SEP. 2021

Publié au Recueil des Actes Administratifs le 13 SEP. 2021

Notifié le 13 SEP. 2021

3/3

